



15ème législature

Question N° : 14491	De Mme Sonia Krimi (La République en Marche - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales		Ministère attributaire > Transports
Rubrique >aménagement du territoire	Tête d'analyse >Port de Cherbourg et Stratégie nationale portuaire	Analyse > Port de Cherbourg et Stratégie nationale portuaire.
Question publiée au JO le : 27/11/2018 Réponse publiée au JO le : 21/07/2020 page : 4984 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

Mme Sonia Krimi appelle l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la place conférée au port de Cherbourg dans la nouvelle stratégie nationale portuaire dévoilée lors de la réunion du comité international de la mer (CIMER) à Dunkerque le jeudi 15 novembre 2018. Si l'ensemble des mesures adoptées révèlent la volonté gouvernementale d'élaborer un nouveau modèle économique de développement des ports français dans leur diversité afin de faire de la France une puissance maritime incontournable, elles ne permettent pas d'envisager avec assurance l'avenir du Port de Cherbourg. L'ambition de l'État à l'égard des grands ports maritimes, de la structuration de l'axe Seine, de la coordination interportuaire dans les Hauts-de-France, sur la façade méditerranéenne, ou en outre-mer, est déclinée par les décisions du CIMER et l'ensemble des ports français sont mentionnés (du Havre à Marseille en passant par Lyon et Port-Vendres). L'absence de référence aux ports associés de Normandie (PNA), en particulier au site de Cherbourg, appelle des précisions. Par ailleurs, la vigilance de l'État affirmée par le CIMER quant aux conséquences du *Brexit* sur l'économie maritime française ne suffit pas à garantir l'intégration des ports français au corridor mer du Nord-Méditerranée. Dans la mesure où l'insertion des lignes maritimes vers les ports irlandais au tracé du corridor est un élément important de l'avenir du port de Cherbourg, elle l'interroge sur la détermination du Gouvernement à intégrer le port de Cherbourg à la nouvelle stratégie portuaire nationale et européenne.

Texte de la réponse

La fusion des établissements actuellement réunis au sein de l'ensemble HAROPA sera effective le 1er janvier 2021 comme annoncé par le Premier Ministre. À cette fin, Catherine Rivoallon a été nommée le 7 février 2019 préfiguratrice du nouvel ensemble portuaire. Dans ces conditions, à l'avenir, l'ensemble portuaire unifié a vocation à faire perdurer ses partenariats actuels avec le syndicat des Ports Normands Associés (PNA). La coopération portuaire forte sur le bassin séquanien et les côtes normandes, permettra d'améliorer l'attractivité et la compétitivité pour l'ensemble des plateformes portuaires, tant au Havre, qu'à Paris, Rouen, Dieppe ou Cherbourg. À cet égard, on ne peut que saluer la logique d'intégration similaire qui s'est opérée récemment par les collectivités territoriales en 2019, avec l'association du port de Dieppe à la structure PNA. Ces dynamiques font écho aux logiques d'élargissement des échelles géographiques de concertation observées actuellement dans le monde maritime et logistique. S'agissant de la place de Cherbourg dans le contexte européen du Brexit, le Gouvernement a défendu les intérêts du port qui offre à la fois des liaisons maritimes avec le Royaume-Uni et avec l'Irlande, et dont

le positionnement géographique revêt un atout particulier. En effet, près des deux tiers du trafic du port de Cherbourg en 2017 s'effectuait sur le transmanche (30 000 remorques par an utilisent la liaison ferry par Cherbourg dans les deux sens, représentant plus d'un million de tonnes de marchandises en 2017). La brièveté de la traversée entre Dublin et Cherbourg (19 heures), contre plus du double pour les ports belges et néerlandais, procure un avantage concurrentiel pour optimiser les échanges au sein du marché intérieur. Le port répond également aux enjeux de rapidité du transit, en particulier en ce qui concerne les produits frais. Le sujet des financements pour s'adapter au Brexit étant essentiel, en accord avec d'autres États membres, les autorités françaises ont demandé et obtenu que, lors de l'appel à projets au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-T) ouvert jusqu'au 24 avril 2019, soit bien inclus le cas des ports du réseau global. Sur une enveloppe de 100 M€, 65 M€ ont ainsi été réservés aux projets renforçant les liaisons transfrontalières, la connexion et le développement des ports maritimes. Parmi les ports les plus impactés par le Brexit, Brest-Roscoff, Saint Malo, Cherbourg, Caen-Ouistreham et Dieppe étaient notamment éligibles et ont déposé des dossiers. Le dossier de Cherbourg a ainsi reçu une subvention européenne de 1,989 M€ pour les travaux d'une plateforme de ferroutage pour les remorques en provenance d'Irlande notamment.